

150259-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Xogħol tal-bini bil-ġebel – Travaux de maçonnerie pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), de surface et des bâtiments de la RATP

OJ S 44/2026 04/03/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Xoghlijiet

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: RATP

Email: guillaume.rosin@ratp.fr

Tip legali tax-xerrej: Impriża pubblika

Attività tal-entità kontraenti: Servizzi ferrovjarji

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Travaux de maçonnerie pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), de surface et des bâtiments de la RATP

Deskrizzjoni: La présente consultation a pour objet la réalisation des travaux de maçonnerie dans le cadre de la maintenance des réseaux ferrés (Métro - RER), de surface et des bâtiments de la RATP. Pour information et uniquement à titre indicatif (cela peut évoluer en fonction de l'exécution) : - Moyenne du nombre de commandes par an : 700 ; - Moyenne du montant des commandes : 11K€ ; - Médiane du montant des commandes : 5K€ ; - Majorité des commandes inférieurs ou égales à 15K€. Les travaux et prestations, réalisés de jour et de nuit, comprennent notamment : - La réparation, l'entretien de parties ou de la totalité d'ouvrages en maçonnerie, de meulière ou de pierre calcaire, en béton armé ou non ; - La réfection en remplacement à l'identique de partie ou de la totalité d'ouvrages existants ; - La construction ou la modification de petits ouvrages ; - L'astreinte 7j/7 et 24h/24 ; - La mise à disposition du personnel en cas de déclenchement du PPRI (Plan de protection contre le risque d'inondation). Les travaux peuvent être réalisés selon les modalités suivantes : - En sous-section IV ; - Sous consignation ou couverture en fonction des réseaux ferrés. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et les contraintes de réalisation dans le Cahier des Clauses Particulières de Réalisation (CCPR). Le marché, objet de la présente consultation, est propice à un partenariat avec le secteur du travail protégé et adapté (EA ou ESAT) et/ou le secteur de l'insertion par l'activité économique (EI, ACI, ...). Il est porté à l'attention du candidat que le jugement de son offre portera également sur ce type de partenariat pour autant qu'il concoure à la réalisation des prestations prévues par le marché. Les modalités de jugement seront indiquées dans le DCE.

Identifikatur tal-proċedura: 08ad3bd9-6a4f-4751-91ed-d592115e829f

Avviż preċedenti: 359191-2023

Identifikatur intern: DHA_2025M2E21416

Tip ta' proċedura: Innegożjata bil-pubblikazzjoni minn qabel ta' sejha għall-kompetizzjoni/għall-kompetizzjoni bin-negożjar

Il-proċedura hija aċċellerata: le

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45262522 Xogħol tal-bini bil-ġebel

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Île-de-France

2.1.3. Valur

Valur massimu tal-ftehim qafas: 44 000 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES : le candidat répond sur : <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html> En cas de difficulté technique /question, appeler la hotline depuis la France ou l'étranger au +33 1 46 09 56 72 ou via ratp@bravosolution.fr Le candidat se référera aux pré-requis techniques disponibles sur la plateforme. Il sélectionne la consultation n°DHA_2025M2E21416 puis candidate en ligne, et clique sur le bouton "Publier réponse". L'inscription est gratuite et nécessaire pour répondre et être informé en cas de modification de la consultation. Ce dépôt donne lieu à un AR mentionnant date et heure de réception sur la plateforme. La candidature qui ne serait pas complètement chargée et publiée en ligne avant la date et heure limites, sera rejetée. Le candidat peut ne pas fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés, hormis le DC1 (ou équivalent) qui sera remis sur la plateforme, à la condition que ceux-ci soient disponibles au moins un mois, accessibles directement et gratuitement par l'acheteur par le biais : - d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel - ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve de la garantie de confidentialité dudit espace. Le cas échéant, le candidat précisera dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de son dossier : si les documents ont déjà été transmis dans une précédente consultation, les éléments doivent demeurer valables. Le candidat indiquera la référence de la consultation pour laquelle les documents ont déjà été transmis. Pour les candidatures retenues, le lien permettant de télécharger le DCE définitif sera précisé dans le mail d'invitation à présenter une offre. Le candidat veillera à utiliser son compte fournisseur principal sur la plateforme. A défaut il veillera à mettre à jour ses coordonnées pour recevoir le DCE définitif. Dans le cas contraire, la RATP ne pourra être tenue pour responsable de la non réception d'informations ou documents liés à la procédure en cours. - INFORMATIONS IMPORTANTES : En cas de dépôts successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date et heure limites de réception des candidatures/offres. Le candidat peut adresser, dans les délais impartis, une Copie de Sauvegarde (C.S) de sa candidature/offre sur support physique électronique ou sur support papier, par lettre recommandée avec AR avec obligatoirement la mention Copie de sauvegarde - LAC EM08 • 56 rue Roger Salengro, 94120 Fontenay sous-bois ou remise à la RATP contre récépissé, du lundi au vendredi de 09h à 17h au LAC EM08 • 56 rue Roger Salengro, 94120 Fontenay sous-bois à l'attention de Guillaume ROSIN - Département M2E. Les réponses dématérialisées dans lesquelles un virus serait détecté ne feront pas l'objet d'une tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues : les C.S seront alors examinées. En cas de remise hors délai des C.S, celles-ci seront réputées n'avoir jamais été reçues. Dans le cas où la C.S comporterait un ou des support(s) électronique(s) dans le(s) quel(s) un virus serait détecté, la candidature/offre du candidat sera définitivement rejetée. Les candidatures / offres par courriel ne sont pas admises. Les documents transmis au format .exe ne sont pas acceptés. Informations sur la réduction du nombre d'offres durant la négociation: Il

sera fait recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier.

Baži legali:

Direttiva 2014/25/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Avviż

Raġunijiet purament nazzjonali għall-eskluzjoni: Tous les cas d'exclusion de la procédure sont prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et sont attestés sur l'honneur par le candidat dans le formulaire DC1. A défaut de DC1 le candidat doit fournir une attestation sur l'honneur.

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Travaux de maçonnerie pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), de surface et des bâtiments de la RATP

Deskrizzjoni: Le présent Marché s'inscrit dans le cadre de la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), de surface et des bâtiments de la RATP et a pour objet des travaux de maçonnerie. Il s'agit d'un accord-cadre à commandes multi-attributaires comprenant un montant maximum - 44 000 000 €HT et un montant minimum - 26 400 000 €HT qui s'exécute par l'émission d'Ordre de Livraison ou de Service (OLS) attribué comme suit : - Le candidat classé premier, après l'analyse technico-financière finale, se verra attribuer 40% du montant du Marché (entendu 40% du montant minimum - 10 560 000 €HT et 40% du montant maximum - 17 600 000 €HT) ; - Le candidat classé second, après l'analyse technico-financière finale, se verra attribuer 30% du montant du Marché (entendu 30% du montant minimum - 7 920 000 €HT et 30% du montant maximum - 13 200 000 €HT) ; - Le candidat classé troisième, après l'analyse technico-financière finale, se verra attribuer 30% du montant du Marché (entendu 30% du montant minimum - 7 920 000 €HT et 30% du montant maximum - 13 200 000 €HT) ; À titre d'information (ces données pouvant varier dans le cadre de l'exécution du Marché), les travaux à réaliser dans le cadre du présent Marché : - Sont habituellement réalisés à 90% de nuit et 10% de jour ; - Moyenne du nombre de commandes par an : 700 ; - Moyenne du montant des commandes : 11K€ ; - Médiane du montant des commandes : 5K€ ; - Majorité des commandes inférieurs ou égales à 15K€. Les travaux et prestations, réalisés de jour et de nuit, comprennent notamment : - La réparation, l'entretien de parties ou de la totalité d'ouvrages en maçonnerie, de meulière ou de pierre calcaire, en béton armé ou non ; - La réfection en remplacement à l'identique de partie ou de la totalité d'ouvrages existants ; - La construction ou la modification de petits ouvrages ; - L'astreinte 7j/7 et 24h/24 ; - La mise à disposition du personnel en cas de déclenchement du PPRI (Plan de protection contre le risque d'inondation). Les travaux peuvent être réalisés selon les modalités suivantes : - En sous-section IV ; - Sous consignation ou couverture en fonction des réseaux ferrés. Ce Marché dispose d'une clause d'insertion sociale. Certains travaux ponctuels ou dans le cadre de projets pourront être confiés à des opérateurs distincts. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et les contraintes de réalisation dans le Cahier des Clauses Particulières de Réalisation (CCPR). Le présent Marché comporte une obligation de résultat en tenant compte des contraintes et exigences de la RATP. Les Ordres de Livraison ou de Service (OLS), peuvent être précisés ou modifiés unilatéralement par le biais d'Ordres de Service (OS). Le présent Marché est indifféremment désigné par les termes accord-cadre et Marché. Identifikatur intern: DHA_2025M2E21416

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45262522 Xogħol tal-bini bil-ġebel

Għażliet:

Deskrizzjoni tal-għażliet: La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Île-de-France

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 1 825 Jiem

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 44 000 000,00 EUR

Valur massimu tal-ftehim qafas: 44 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Dan huwa akkwist rikorrenti

Deskrizzjoni: Marché de travaux de maçonnerie pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), de surface et des bâtiments de la RATP

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

L-akkwist huwa kopert mill-ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

Informazzjoni dwar avviżi preċedenti:

Identifikatur tal-avviż preċedenti: 359191-2023

Informazzjoni addizzjonali: E56 - Maçonnerie Conformément à l'article R2161-23 du CCP, la RATP pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

5.1.7. Akkwist strateġiku

Għan tal-akkwist strateġiku: Ksib tal-oġettivi soċjali

Deskrizzjoni: Les candidats sont informés que, conformément à l'article L.2112-2 du code de la commande publique, l'exécution du présent marché comporte une clause visant à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Le respect de cette clause d'exécution est obligatoire.

Les modalités de mise en œuvre de cette clause seront précisées dans le dossier de consultation des entreprises

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère

des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Kriterju: Volum ta' negozju annwali medju speċifiku

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Les candidats fourniront en outre le dernier bilan ou extrait de bilan disponible. la déclaration appropriée de banque ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile et décennale). Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Le dernier CA annuel du candidat doit représenter au moins 5 280 000 €HT.

Kriterju: Referenzi fuq xogħlijiet speċifiċi

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, concernant les travaux de la présente procédure (travaux de maçonnerie), assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent : - Le montant ; - La date ; - Le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : - Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant) ; - Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; - Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique /professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Kriterju: Medja annwali tal-impjegati

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : - Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant) ; - Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; - Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique /professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Kriterju: Kwalifiki edukattivi u professjonali rilevanti

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 3. Des certificats de qualification professionnelle - à minima le QUALIBAT suivant : - QUALIBAT-2111 : Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité courante). Dans ce cas, sont acceptés tous moyens de preuve équivalents ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : - Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant) ; - Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; - Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Kriterju: Kwalifiki edukattivi u professjonali rilevanti

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 4. Des personnes habilitées à travailler en sous-section IV. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : - Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant) ; - Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; - Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique /professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Kriterju: Kwalifiki edukattivi u professjonali rilevanti

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 5. Des personnes habilitées à travailler "habilitation électrique H0B0". Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques/professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : - Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant) ; - Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; - Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique /professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Kriterju:

Tip: Prezz

Deskrizzjoni: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du Marché.

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Termini tal-akkwist**Termini tal-proċedura:**

Hija meħtieġa approvazzjoni tas-sigurtà

Deskrizzjoni: La RATP exige que pour toute circulation et travail sur la plateforme des voies des réseaux Métro, RER et Tramway, l'ensemble du personnel soit habilité. Ces habilitations sont délivrées par un organisme extérieur. Le Titulaire devra envoyer à la RATP les habilitations dans les 60 jours suivants la signature de l'accord cadre : - 2 personnes minimum formées à la consignation du rail de traction pour le réseau Métro ; - 2 personnes minimum formées à la couverture de chantier pour le réseau RER ; - 2 personnes au minimum habilitées dont 1 encadrant minimum, à travailler en sous-section IV et la validation du mode opératoire des prestations et travaux à réaliser en sous- section IV. Cf. Article 17 du "Projet de Marché.

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permessa

Huma meħtieġa firma jew sigill elettroniku avanzat jew kwalifikat (kif definit fir-Regolament (UE) Nru 910/2014)

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 23/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Ħin tal-Ewropa Ċentrali, Ħin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Informazzjoni li tista' tiġi ssupplimentata wara l-iskadenza għas-sottomissjoni:

Fid-diskrezzjoni tax-xerrej, id-dokumenti kollha neqsin relatati mal-offerent jistgħu jiġu pprezentati aktar tard.

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettag fil-qafas ta' programmi ta' impjiegji protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Les conditions d'exécution du marché sont indiquées dans les pièces contractuelles

Hu meħtieġ ftehim ta' kunfidenzjalità: le

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Forma legali li għandha tittiehed minn grupp ta' offerenti li jingħata kuntratt: Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire. Toutefois, le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : - En qualité de candidat individuel ; - En tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements ; - En qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures

concernées seront rejetées. Les candidats sont informés que l'acheteur se réserve la possibilité, après attribution du marché, d'exiger la transformation du groupement en groupement solidaire s'il considère que cela est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

Arrangament finanzjarju: Ressources propres. Modalités de paiement : Prix fermes pendant 12 mois et révisables par la suite annuellement. Modalités pratiques de paiement : Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Aucun acompte et avance ne sont prévus.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' parteċipanti: 3

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tal-medjazzjoni: RATP

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal Administratif de Paris

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: RATP

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: RATP

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: RATP

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partieċipazzjoni: RATP

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: RATP

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: RATP

Numru tar-registrazzjoni: 77566343801906

Indirizz postali: 54 quai de la Rapée Cedex Paris 12

Belt: Paris

Kodiċi postali: 75599

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Punt ta' kuntatt: Guillaume ROSIN

Email: guillaume.rosin@ratp.fr

Telefown: +33698467503

Indirizz tal-internet: <https://www.ratp.fr>

Endpoint tal-iskambju ta' informazzjoni (URL): <https://ratp.bravosolution.com/>

Profil tax-xerrej: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

Organizzazzjoni tal-medjazzjoni

8.1. **ORG-0002**

Isem uffiċjali: Tribunal Administratif de Paris

Numru tar-reġistrazzjoni: 17750005500013

Indirizz postali: 7 rue de Jouy Paris Cedex 04

Belt: Paris

Kodiċi postali: 75181

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Email: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telefown: 0144594400

Indirizz tal-internet: <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 96ce9224-eaee-4362-afce-f8206af33d1f - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 17

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 03/03/2026 09:34:12 (UTC+00:00) Hin tal-Ewropa tal-Punent, GMT

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 150259-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 44/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 04/03/2026